



communauté
de l'auxerrois

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2020

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni le 22 octobre 2020 à 09 h 00 à AUXERREXPO, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 56

votants : 63 dont 7 pouvoirs

Etaient présents :

Stéphane ANTUNES, Pascal BARBERET, Céline BAHR, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Anna CONTANT, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Carole CRESSON GIRAUD, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Raymonde DELAGE, Daniel CRENE, Mathieu DEBAIN, Sophie FEVRE, Gérard DELILLE, Michel DUCROUX, Sébastien DOLOZILEK, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Olivier FELIX, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Jean-Luc LIVERNEAUX, Crescent MARAULT, Florence LOURY, Rémi MÉLINE, Odile MALTOFF, Lionel MION, Frédéric PETIT, Marie-Agnès MAURICE, Gilles PEYLET, Emmanuelle MIREDDIN, Stephan PODOR, Laurent PONROY, Maryse NAUDIN, Bernard Riant, Maud NAVARRE, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Sylvie PREAU, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Maryvonne RAPHAT, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Maryline SAINT-ANTONIN, Yves VECTEN.

Pouvoirs : Christian BOULEY à Francis HEURLEY, Arminda GUIBLAIN à Daniel CRENÉ, Isabelle JOAQUINA à Carole CRESSON-GIRAUD, Laurent HOURDRY à Pascal HENRIAT, Patrick PICARD à Patrick BARBOTIN, Guido ROMANO à Odile MALTOFF, Patricia VOYE à Nordine BOUCHROU.

Absent non représenté : Bruno MARMAGNE.

Secrétaire de séance : Christophe BONNEFOND.

N° 2020-127

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2021

Le conseil communautaire débat sur les orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2021.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-128

Objet : Budgets Principal, Eau potable, Redevance incitative, Zone des Macherins, SPANC, Prestations de service, Assainissement – Décision modificative

Les budgets de la Communauté de l'auxerrois doivent être modifiés comme indiqué ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL :

Les principales demandes de crédits supplémentaires concernent en investissement le soutien aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat. En fonctionnement les crédits liés à la masse salariale sont ajustés à la baisse et repris sur les charges à caractère général.

Les crédits consacrés dans le cadre de la crise sanitaire sont basculés en section d'investissement afin de bénéficier de la procédure d'étalement de charges.

Chapitre	Nature	Montant Inscr.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	439 437,39 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-370 080,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	425 000,00 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	304 570,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-107 000,00 €
67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 167,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	706 094,39 €

Chapitre	Nature	Montant Inscr.
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	36,39 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	420 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES	50 928,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	235 130,00 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	706 094,39 €

Chapitre	Nature	Montant Inscr.
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	420 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	96 967,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	330 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-19 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-278 327,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	549 640,00 €

Chapitre	Nature	Montant Inscr.
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	425 000,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-180 000,00 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	304 570,00 €
10	F.C.T.V.A.	-38 908,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	38 978,00 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	549 640,00 €

BUDGET EAU POTABLE

Les écritures visent à sortir les crédits d'une autorisation de programme pour les intégrer aux crédits « ordinaires » en investissement.

Une opération pour compte de tiers est créée afin de retracer la convention pour le lotissement de Saint Georges sur baulche. C'est une opération qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

D/R	I/F	Nature	Opération	Antenne	Programme	Libellé	Montant
D	I	2111				TERRAINS NUS	-35 000,00
D	I	21531				RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	15 000,00
D	I	2315				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	450 700,00
D	I	2315				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	55 300,00
D	I	2315				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-206 000,00
D	I	2315				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	20 000,00
D	I	2315	2004	APPO	AP2004	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-50 000,00
D	I	2315	2004	AUXE	AP2004	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-128 200,00
D	I	2315	2004	CHIT	AP2004	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-50 000,00
D	I	2315	2004	MONE	AP2004	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-26 400,00
D	I	2315	2004	STBR	AP2004	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-40 000,00
D	I	2315	2004	VENO	AP2004	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-5 400,00
D	I	4581	OPCT202008	STGE		DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	44 000,00
							44 000,00
D/R	I/F	Nature	Opération	Antenne	Programme	Libellé	Montant
R	I	4582	OPCT202008	STGE		RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	44 000,00

BUDGET SPANC

La modification de crédit permettra d'enregistrer une annulation de titre à hauteur de 300€.

D/R	I/F	Libellé	Montant
D	F	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	-300,00
D	F	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	300,00

BUDGET Zone des Macherins

Les crédits vont permettre la régularisation d'une vente passée à tort TTC alors qu'elle devait l'être hors taxes.

D/R	I/F	Nature	Libellé	Montant
D	F	61521	SUR BIENS IMMOBILIERS	-21 244,70
D	F	63512	TAXES FONCIERES	1 907,00
D	F	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES)	115 853,00
D	F	675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS	29,70
				96 545,00
D/R	I/F	Nature	Libellé	Montant
R	I	2111	TERRAINS NUS	0,00
R	F	775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILIERS	0,00
R	F	778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	96 545,00
				96 545,00

BUDGET Prestations de service

Les modifications proposées visent à adapter le coût des mises à disposition de personnel aux montants qui seront réellement dus sur les prestations.

D/R	I/F	Nature	Ser-vice	An-tenne	Libellé	Montant
D	F	60631	ATM E	APPO	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00
D	F	61551	ATM E	APPO	MATERIEL ROULANT	1 000,00
D	F	6256	ADS		MISSIONS	0,00
D	F	64111	ADS		REMUNERATION PRINCIPALE	0,00
D	F	65888	ADS		AUTRES - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
						2 010,00
D/R	I/F	Nature	Ser-vice	An-tenne	Libellé	Montant
R	F	74741	ATM E	APPO	COMMUNES MEMBRES DU GFP	2 000,00
R	F	7588	ADS		AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10,00
						2 010,00

BUDGET Redevance incitative

Il est prévu sur ce budget d'intégrer le cout des personnels qui travaillent pour partie sur l'exercice de cette compétence. Un ajustement de l'excédent est également inscrit pour 40 €.

D/R	I/F	Na-ture	Libellé	Montant
D	F	6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	66 681,00 €
D	F	6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	15 247,00 €
D	F	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	1 090,00 €
D	F	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	-83 248,00 €
D	F	6542	CREANCES ETEINTES	270,00 €

					40,00 €
D/R	I/F	Nature	Libellé		Montant
R	F	002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		40,00 €

BUDGET Assainissement

Les ajustements concernent la section d'investissement et la section de fonctionnement.

On peut noter l'intégration du transfert des résultats de certaines entités : le SIETEUA, le SIVB, le SIVU de Vincelles Vincellotte, et les communes de Auxerre, Charbuy et Monéteau.

En investissement cette intégration permet de diminuer les inscriptions d'emprunt et de compenser le surcoût du schéma directeur par rapport aux prévisions.

Sur la section de fonctionnement, l'intégration de ces excédent permet d'abonder l'autofinancement au profit de la section d'investissement.

D/R	I/F	Nature	Opération	An-tenne	Libellé	Montant
D	I	13111			AGENCE DE L'EAU	408,00
D	I	2031			FRAIS D'ETUDES	676 016,00
D	I	2031		BLEI	FRAIS D'ETUDES	0,00
D	I	4581	OPCT20200 6	VENO	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPE- RATION)	35 000,00
						711 424,00
D/R	I/F	Nature	Opération	An-tenne	Libellé	Montant
R	I	001			EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ MONETEAU	89 731,96
R	I	001			EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ CHARBUY	-35 007,40
R	I	001			EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ SIETEUA	376 998,67
R	I	001			EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ SIVB	9 130,84
R	I	001			EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ SIVU VV	593 742,59
R	I	001			EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ AUXERRE	44 428,29
R	I	021			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 004 332,32
R	I	13111			AESN SCHEMA DIRECTEUR	1 113 613,00
R	I	1641			EMPRUNTS EN EURO	-1 516 213,95
R	I	1641			EMPRUNTS EN EURO	-2 004 332,32
R	I	4582	OPCT20200 6	VENO	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPE- RATION)	35 000,00
						711 424,00

D/	I/	Nature	Opération	Cha-	Libellé	Montant
----	----	--------	-----------	------	---------	---------

R	F	pitre				
D	F	022		022	DEPENSES IMPREVUES	300 000,00 €
D	F	023		023	VIR section investissement	2 004 332,32 €
D	F	604		011	ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	43 260,00 €
D	F	617		011	ETUDES ET RECHERCHES	50 000,00 €
D	F	6281		011	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 450,00 €
						2 400 042,32 €
D/	I/			Cha-		
R	F	Nature	Opération	pitre	Libellé	Montant
R	F	002		002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ SIETEAU	2 307 586,91 €
R	F	002		002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ SIVB	91 035,67 €
R	F	002		002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE/ SIVU	1 419,74 €
						2 400 042,32 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 55
- voix contre : 2 F. LOURY, D. ROYCOURT
- abstentions : 6 M. DEBAIN, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, M. RAPCHAT, M. NAVARRE, R. MÉLINE
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

Objet : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et commission de suivi mutualisation - Approbation du règlement intérieur

L Conseil communautaire décide :

- d'adopter le règlement intérieur de la CLECT,
- d'autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-130

Objet : Redevance incitative – reprise d'amortissement

Le Conseil communautaire décide :

- - D'autoriser la régularisation des amortissements non comptabilisés sur le budget « Redevance incitative » par une écriture d'ordre budgétaires utilisant les crédits du compte 1068.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

Objet : Fonds de concours enseignement musical 2020 – Attribution aux communes

Le Conseil communautaire décide :

- D’attribuer un fonds de concours de 143 685,54 € pour soutenir l’enseignement musical dans l’auxerrois selon la répartition suivante :
- 97 899,73 € à la ville d’Auxerre,
- 8 747,69 € à la commune de Charbuy,
- 14 145,21 € à la commune de Chevannes,
- 11 725,63 € à la commune de Monéteau,
- 11 167,27 € à la communes de Coulanges-la-Vineuse.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-132

Objet : Inscription Stade Nautique Arbre Sec (SNAS) – Remboursement inscription aquagym

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- - d’accorder un remboursement intégral de l’inscription de l’usager à l’Aquagym pour un montant de 63 € référencé ci dessous :

N° de dossier	Montant à rembourser
SNAS CA/01	63 €

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-133

Objet : Atelier mécanique – Actualisation du coût horaire moyen

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'actualiser le coût horaire moyen pour l'année à 41,92 euros TTC ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-134

Objet : Admission en non valeur

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- - D'admettre en non valeur les titres de recettes correspondants aux sommes indiquées ci-après :

Budget principal :

Compte	Montants présentés
6541	0,00 €
6542	3 397,76 €
Total	3 397,76 €

Eau potable :

Compte	Montants présentés
6541	297,26 €
6542	0,00 €
Total	297,26 €

Redevance incitative :

Compte	Montants présentés
6541	1 085,18 €
6542	263,00 €
Total	1 348,18 €

Redevance incitative : Résorption 2007-2017

Compte	Montants présentés
6541	103 433,28 €
6542	0,00 €
Total	103 433,28 €

- - D'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir ;

- - De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-135

Objet : Autorisations de programme – Modification

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De clôturer l'autorisation de programme n° AP2004 relative au renouvellement de réseau de distribution du budget Eau Potable,
- De dire que les crédits sont inscrits à la décision modificative du budget 2020.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 57
- voix contre	: 0
- abstentions	: 6 M. DEBAIN, S. FEVRE, M. CAMBEFORT, M. RAPHAT, M. NAVARRE, R. MÉLINE
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-136

Objet : AuxR_Parc - Actualisation du Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT)

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter l'actualisation du CCCT établie conformément aux dispositions des articles L 311-6 et R 311-19 du Code de l'urbanisme,
- D'autoriser le Président à procéder, conformément à l'alinéa 2 de l'article R. 311-5 du Code de l'urbanisme, aux mesures de publicité et d'information consécutives à la signature de l'actualisation du CCCT,
- D'autoriser le Président à communiquer le CCCT actualisé à tout prospect intéressé par l'achat d'un ou plusieurs lots. Dit que le CCCT actualisé sera annexé aux contrats de cession et autres formes de mise à dispositions,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-137

Objet : Parc d'Activités à Appoigny – Convention régissant l'acceptation des eaux pluviales Les Bries, dit « AuxR_Parc » dans les ouvrages de la Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter le projet de convention et d'en autoriser sa signature par le Président de la Communauté de l'Auxerrois ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-138

Objet : Aide aux loyers - Commerce de vente d'artisanat, de peinture, de décoration et d'art de la table « Basalte »

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière d'un montant 350€ mensuel, sur 6 mois au profit de l'EURL Basalte, Mme Ferraz ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-139

Objet : Aide aux loyers - Hôtel « Le Cygne »

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière d'un montant de 500 euros par mois sur 6 mois soit 3000 euros au profit de la SAS Le Cygne, Mme Tatiana Seguin ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-140

Objet : Aide aux loyers - Commerce de détails vestimentaire « Le Studio Deux »

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière d'un montant de 500 euros par mois sur une période de 6 mois soit 3000 euros au profit de la SAS Le Studio ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0

- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-141

Objet : Aide aux loyers - Bar à couture « Ma Jolie Taille »

Le conseil communautaire décide :

.D'attribuer une aide financière d'un montant de 343 euros par mois sur une période de 6 mois soit un montant de 2058 euros au profit de Mme MICHEL, bar à couture « Ma Jolie Taille » ;

.D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour :
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-142

Objet : Aide aux travaux - Boulangerie « Garreau »

le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière de 564,10 euros à la Boulangerie Garreau, M. François GARREAU ;

- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-143

Objet : Aide aux travaux - Atelier de musique « L'Atelier »

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer une aide financière de 1 039,58 euros à Monsieur Cottret (L'Atelier) ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-144

Objet : Boutique CRUCY FLOR - Désignation d'un nouveau propriétaire pour le versement de l'aide financière attribuée dans le cadre d'une intervention en matière commerciale

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le versement du solde de l'aide, d'un montant de 450 €, au profit de la SCI GELOU, pour le dossier CRUCY FLOR ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente décision.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-145

Objet : Projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villefargeau- Approbation des modalités de mise à disposition du public

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Villefargeau,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-146

Objet : Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auxerre - Approbation de la modification simplifiée

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver la modification simplifiée du PLU d'Auxerre,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 56
- voix contre	: 0
- abstentions	: 7 S. FEVRE, M. CAMBEFORT, M. RAPHAT, M. NAVARRE, R. MÉLINE, D. ROYCOURT, F. LOURY
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-147

Objet : Prescription d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De prescrire l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal sur le Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;
- De fixer les objectifs suivants à la procédure :
 - La conciliation entre la protection du patrimoine et le développement économique du territoire auxerrois ;
 - La promotion du tourisme ;
 - La préservation du cadre de vie des habitants ;
 - La préservation des entrées de ville. ;

- De fixer les modalités de collaboration avec les communes membres comme suit :
 - Mise en place d'une commission spécifique chargée de piloter la procédure d'élaboration du RLPI et composée d'élus de communes membres ;
 - Des présentations des différentes pièces du RLPI à la conférence des maires en fonction de leurs rédactions ;
 - Des réunions de travail avec les conseils municipaux concernés par des zones spécifiques du RLPI ;

- De fixer les mesures de concertations avec le public comme suit :
 - Mise en place d'un registre au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ainsi que la possibilité d'effectuer des remarques par courriels ou courriers ;
 - Organisation d'une réunion avec des représentants d'associations de protection de l'environnement et de publicitaires ;
 - Organisation d'une réunion publique ;
 - Publication d'informations sur le bulletin communautaire et le site internet de la Communauté d'Agglomération ;

- De dire que les crédits nécessaires sont à inscrire au budget de l'exercice 2021.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-148

Objet : Projet hydrogène – Engagement de la communauté de l'Auxerrois

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De valider l'engagement de la Communauté de l'auxerrois dans le projet hydrogène aux conditions définies ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à poursuivre les négociations avec les différents partenaires du projet ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-149

Objet : Adhésion à l'association Energy Cities/Energie Cités

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer à Energie Cités pour un montant de 1 250 euros,

- de désigner Monsieur Philippe Vantheemsche, comme titulaire et Madame Céline BÄHR comme suppléante pour représenter la Communauté de l'Auxerrois à Energie Cités,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-150

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets – Année 2019

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2019.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-151

Objet : Utilisation des déchetteries de Gy l'Evêque et de Val de Mercy pour la période 2020 à 2025 - Convention de coopération intercommunale entre la Communauté de l'auxerrois et la Communauté des communes de Puisaye-Forterre

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de coopération intercommunale pour l'accès aux déchetteries de Val de Mercy et de Gy l'Evêque ci-jointe,
- de dire que la convention aura pour incidence une recette de 20 342,00 €,
- de dire que les recettes seront versées au budget primitif à l'imputation 70688/812 (budget principal),
- d'autoriser le Président à signer la convention.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-152

Objet : EcoTLC, éco-organisme pour le recyclage des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures - Renouvellement de la convention

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la nouvelle convention avec ECOTLC pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tout document découlant de la convention.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-153

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public et collecte des eaux usées de la commune de Gurgy

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'accepter et d'appliquer les modifications détaillées dans l'avenant 1 au contrat de Délégation de Service Public d'assainissement avec la société Bertrand,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-154

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public et collecte des eaux usées de la commune de Monéteau

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'accepter et d'appliquer les modifications détaillées dans l'avenant 2 au contrat de Délégation de Service Public d'assainissement avec la société Bertrand,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-155

Objet : Service Public d'Assainissement Collectif – Instauration d'un contrôle obligatoire pour les installations d'assainissement des immeubles lors des ventes

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'instaurer un contrôle obligatoire pour les installations d'assainissement des immeubles lors des ventes dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-156

Objet : Service Public d'Assainissement Non Collectif – Actualisation des tarifs

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de fixer à partir du 1^{er} novembre 2020 le montant de la redevance pour le contrôle de conception et d'implantation d'un système d'assainissement non collectif à 89,25 € HT,

- de fixer à partir du 1^{er} novembre 2020 le montant de la redevance pour le contrôle de réalisation du système d'assainissement non collectif à 63,00 € HT,
- de fixer à partir du 1^{er} novembre 2020 le montant de la redevance pour le 1^{er} contrôle de bon fonctionnement et d'entretien, dit contrôle diagnostic d'un système d'assainissement non collectif existant à 99,75 € HT,
- de fixer à partir du 1^{er} novembre 2020 le montant de la redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'un système d'assainissement non collectif existant 84,00 € HT,
- de fixer à partir du 1^{er} novembre 2020 le montant de la redevance pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien réalisé à la demande de l'usager dans un délai de moins de 3 semaines, qu'il s'agisse d'un premier contrôle ou d'un contrôle périodique à 136,50 € HT.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-157

Objet : Participation financière aux réseaux d'assainissement et d'eau potable

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'abroger la délibération n° 2011-002 du 03/02/2011 à compter du 31/12/2020 ;
- D'adopter les conditions de prise en charges des travaux d'extension du réseau d'eau potable et de l'assainissement telles que définies à partir du 1^{er} janvier 2021.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

N° 2020-158

Objet : Lotissement de la Vierge de Celle à Saint Georges Sur Baulche - Convention de mandat pour l'extension du réseau d'eau potable

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention avec la Commune de Saint Georges sur Baulche pour l'extension du réseau d'eau potable du lotissement de la Vierge de Celle,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- d'autoriser le Président à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstentions : 2 D. ROYCOURT, F. LOURY
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-159

Objet : Convention financière 2020-2023 avec l'Université de Bourgogne

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'adopter les termes de la convention ci-jointe,
- D'autoriser le Président à la signer cette convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-160

Objet : Personnel communautaire - Actualisation des modalités de remboursement des frais de déplacement

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- - De mettre en place les modalités de remboursement des frais de déplacement fixés par la présente délibération à compter du 1^{er} novembre 2020,
- - D'autoriser le président à signer les actes à venir en application de la présente délibération,
- - De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-161

Objet : Personnel communautaire – Tableau des effectifs réglementaires

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'effectif réglementaire,
- d'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir, en application de la présente délibération,
- de dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-162

Objet : Prime liée à l'épidémie de Covid-19 – Conditions d'attribution

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'instituer une prime exceptionnelle, dite « prime Covid » en faveur des agents qui remplissent les conditions selon les modalités définies,
- de fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus,
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-163

Objet : Élus communautaires – Droit à la formation

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De fixer l'enveloppe de formation des conseillers municipaux à 15 000 € en année pleine,
- De répartir cette enveloppe à parts égales entre les 64 conseillers communautaires,
- De dire que les demandes de formation seront sollicitées par les responsables de chaque groupe politique auprès du Président,
- D'autoriser le Président à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Ville par les élus du conseil municipal,
- D'autoriser le Président à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée d'étude, de stage ou une session de formation organisée par un organisme agréé,
- De dire que les crédits nécessaires aux frais de formation des membres du conseil communautaire sont inscrits au budget.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 63
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absent lors du vote : 1

N° 2020-164

Objet : Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le PETR du Grand Auxerrois – Avenant 1

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le PETR du Grand Auxerrois,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 3

N° 2020-165

Objet : Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le Syndicat mixte Yonne Médian – Avenant n° 1

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le Syndicat Mixte Yonne Médian,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 3

N° 2020-166

Objet : Convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le Syndicat Mixte de l'Aéroport d'Auxerre-Branches – Avenant 1

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de l'auxerrois et le Syndicat mixte de l'aéroport d'Auxerre-Branches,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0

- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 3

N° 2020-167

Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs – Composition

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- d'établir une liste de contribuables pour le directeur départemental des Finances publiques : vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants, tels qu'inscrits dans la liste annexée ci- dessous,
- de désigner Monsieur le Président de la communauté de l'auxerrois Président de la commission intercommunale des impôts directs,
- de désigner Monsieur Pascal HENRIAT comme Vice-président délégué à la commission.

Membres de la CIID par ordre alphabétique au titulaire

Communes	Titulaire	Suppléant
Lindry	Nathalie ADNET	Mickael TATON
Jussy	Patrick BARBOTIN	David JOANNIC
Chitry-le-Fort	Christian BOULAY	Sylvie DUMESNIL
Gy l'Evêque	Jean-Luc BRETAGNE	Marc THUBET
Gurgy	Laurent CAUCHOIS	Yves NAULLEAU
Venoy	Maryline CHAMEROY	Denis GABRIELLE
Perrigny	Eric CHAPILLON	Emmanuel CHANUT
Monéteau	Daniel CRENE	Jean-Bernard CORMIER
Bleigny la Carreau	Pierre FERRIER	Isabelle LE STRAT
Charbuy	Christine GADUET	Laetitia GEORGES
Champs sur Yonne	Anne GUYOT-DAHLEM	Brigitte GHYS
Branches	Emilie LAFORGE	Alain MANOUVRIEZ
Villeneuve Saint Salves	Lionel MION	Olivier PERRIN
Appoigny	Fadil MIRICANAC	Maryse NAUDIN
Saint Georges sur Baulche	Martine MORETTI	Thomas GUETTARD
Coulanges la Vineuse	Christophe MOUY	Aurélie CHAMFORT
Augy	Maria PEREIRA	Nicolas BRIOLLAND
Irancy	Stéphan PODOR	Sébastien ABRY
Quenne	Pierre POIFOULOT	Michel POUILLOT
Vallan	Bernard Riant	Joël NAIN
Montigny la Resle	Dominique TORCOL	Marie-Christine GAULUET
Escamps	Yves VECTEN	Bernard PORTALES
Vincelles	Rose-Marie WRONA	Tiphaine DARDOISE

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 3

N° 2020-168

Objet : Commissions thématiques – Modification de la composition

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De fixer la composition de chaque commission à 32 membres soit 1 par commune et 4 pour Auxerre.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 61
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 3

N° 2020-169

Objet : Rapport d'activités 2019

Le conseil communautaire prend acte du contenu de ce rapport d'activité 2019 qui sera transmis aux maires des communes membres pour mise à l'ordre du jour de leur Conseil Municipal.

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-170

Objet : Pays d'art et d'histoire - Convention de partenariat entre la Communauté de l'auxerrois et le Préfet de l'Yonne

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président de l'agglomération de l'auxerrois à signer la convention de partenariat entre la Communauté de l'auxerrois et le Préfet de l'Yonne, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des objectifs du pays d'art et d'histoire,
- De dire que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Pays d'art et d'histoire de l'auxerrois sont inscrits au budget culture, nature 611.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0

- absents lors du vote : 5

N° 2020-171

Objet : Maintenance, entretien et travaux des bâtiments et équipements de la ville d'Auxerre et de la Communauté d'agglomération de l'auxerrois - Convention de groupement de commandes entre la Communauté de l'auxerrois et la ville d'Auxerre

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

N° 2020-172

Objet : Levée du scrutin secret

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De ne pas voter au scrutin secret la désignation des représentants de l'assemblée dans les délibérations n° 2020-173 et n° 2020-175 de la présente séance.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

N° 2020-173

Objet : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Création et désignation des membres

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De créer la commission consultative des services publics locaux de la Communauté de l'auxerrois,
- De fixer le nombre de membres à 10 soit 5 élus et 5 représentants d'associations locales,
- De désigner les 5 associations locales suivantes qui nommeront chacune leur représentant,
 - UFC Que Choisir
 - ASSECO-CFDT
 - AVITEC
 - AFOC 89
 - ANTICOR
- De désigner Pascal HENRIAT en tant que Président de la commission,
- De désigner les 5 membres élus suivants :
 - Pascal BARBERET
 - Lionel MION
 - Michaël TATON
 - Magloire SIOPATHIS
 - Maud NAVARRE

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

N° 2020-174

Objet : Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

Le conseil communautaire prend acte des décisions ci-dessous.

N°	Date	Objet
ADM-031-2020	29/09/20	En application de l'article R2185-1 du Code de la commande publique, le marché 20CA17 « Accompagnement dans le processus de renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la station d'épuration d'Appoigny » est déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre.
DCG-013-2020	15/07/20	Portant demande de subvention auprès de l'état et de l'agence de l'eau seine normandie afin de financer les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable de jonches
DCG-014-2020	20/07/20	Portant confirmation des précédentes demandes de subvention déposées au titre de la DETR

DCG-015-2020	03/08/20	Portant demande de subvention auprès de l'agence de l'eau seine normandie afin de financer les travaux de sectorisation de compteurs
DCG-016-2020	20/08/20	Portant demande de subvention auprès de l'agence de l'eau seine normandie afin de financer les compostage des boues station épuration Saint Georges sur Baulche

Vote du conseil communautaire : sans objet

N° 2020-175

Objet : Conseil d'administration du Centre De Gestion de l'Yonne - Désignation des représentants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de désigner Madame Auria BOUROUBA représentante titulaire et Madame Anna CONTANT représentante suppléante, pour la durée du mandat en cours, au sein du collège des collectivités bénéficiant du socle commun de compétences du Centre de gestion de l'Yonne.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5